

#Que finance votre banque ?

Investir dans le cartel militaire birman

Plus de deux ans après le coup d'Etat en Birmanie, dans un contexte constant de graves violations des droits humains et du droit humanitaire international perpétrées par les militaires, plusieurs acteurs financiers français majeurs continuent d'investir dans des sociétés en lien avec l'armée birmane. Des liens entre les investissements d'un certain nombre de banques françaises à l'international et les militaires birmans avaient déjà été révélés en 2021 par BankTrack et Justice For Myanmar. En 2023, nos organisations ont mis à jour ces données et procédé à des recherches complémentaires sur les investissements en cours des institutions financières françaises dans des sociétés liées à la junte birmane et ses atrocités.

Constatations principales

- Cinq banques privées - Crédit Agricole, Groupe BPCE, BNP Paribas, Banque Postale, Société Générale - et un fond public - Fonds de Réserve pour les Retraites - investissent plus de **6 milliards de dollars** dans des entreprises liées au cartel militaire birman. **Plus de 75 % de ces investissements ont trait aux énergies fossiles.**
- **Le Crédit Agricole compte pour 4 milliards de dollars** dans ces investissements, notamment dans des **entreprises d'armement** ou des entreprises **fabriquant des biens technologiques à double usage dans le secteur des télécommunications de surveillance.**
- **Le Fonds de Réserve pour les Retraites**, un fonds public, a investi plus de 29 millions de dollars USD dans ces entreprises. Plus de 20% de ses investissements concernent des entreprises privées impliquées dans la surveillance des télécommunications pour la junte militaire.

I. Contexte : une junte militaire meurtrière soumise à un ensemble de sanctions, soutenue par un réseau d'entreprises

Le 1er février 2021, l'armée birmane a organisé un coup d'Etat visant à réimposer brutalement son règne : elle a invalidé les résultats des élections de novembre 2020, arrêté et détenu les membres du parlement démocratiquement élus et déclaré l'état d'urgence dans la plus stricte illégalité. Depuis, et face à la résistance nationale généralisée, la seule réponse de la junte, mise en échec car elle n'a pas le contrôle effectif du territoire, a été d'arrêter plus de 23 651 personnes et de procéder à des attaques indiscriminées, en particulier des attaques aériennes sur des communautés, des écoles et des hôpitaux. La campagne de terreur de la junte a tué plus de 3 736 personnes et déplacé plus de 1.5 millions de civils. Afin de dissimuler ces abus, le gouvernement militaire fait tout ce qui est en son pouvoir pour contrôler strictement l'information. A la suite de l'interdiction totale des médias indépendants, au moins 176 journalistes ont été arrêtés depuis le coup d'Etat et au moins 71 d'entre eux sont toujours détenus. Il s'agit du plus grand nombre de journalistes emprisonnés par habitant dans le monde, raison pour laquelle le Myanmar occupe la 173e place sur 180 pays dans le classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières en 2023. Les violations des droits humains sont répandues et systématiques, et caractérisent des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité. Avant le coup d'Etat, une enquête a été ouverte devant la Cour Pénale internationale (CPI) relative aux crimes les plus graves commis contre les Rohingya et une affaire contre le Myanmar a été ouverte devant la Cour Internationale de Justice relative à la violation de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide. Depuis août 2019, les crimes internationaux les plus graves et les violations du droit international par les militaires font l'objet d'une enquête mandatée par l'ONU. En février 2022, Nicholas Koumjian, chef du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (IIMM), affirmait que les rapports établis depuis le coup d'Etat « *suggèrent que plus d'un millier de personnes ont été tuées dans des circonstances pouvant être qualifiées de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre* ».

Les atrocités que les militaires commettent à l'encontre du peuple birman depuis le coup d'Etat ont conduit les gouvernements des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie, du Royaume Uni, ainsi que l'Union Européenne, à sanctionner les responsables de la junte, les entreprises publiques sous le contrôle illégal des militaires, et les entreprises liées à la junte. La France a condamné ce coup d'Etat et n'a eu de cesse, depuis, d'appeler au respect des droits humains et d'exprimer son désaveu des atrocités actuelles commises par la junte. En octobre 2022, le Groupe d'action financière (GAFI) - organisation mondiale de surveillance du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme - a placé le Myanmar sur sa liste noire, confirmant le classement du pays comme juridiction à haut risque au vu de ses déficiences significatives dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Une dynamique de sortie et de désinvestissement du Myanmar

Face à l'impossibilité d'assurer le respect des droits humains dans les circonstances actuelles au Myanmar, un nombre croissant d'entreprises, y compris françaises, de secteurs variés, ont quitté le pays ou ont confirmé leur intention de le faire. Dans le secteur pétrolier, l'entreprise française TotalEnergies a annoncé en janvier 2022 qu'elle mettrait un terme à ses activités au Myanmar d'ici juillet 2022, remarquant de façon notable que la situation en matière des droits humains et s'agissant

de l'Etat de droit n'avait fait que se dégrader. Toujours dans le secteur de l'énergie, des acteurs majeurs comme Woodside Petroleum ont annoncé leur départ, tout comme le producteur d'énergies renouvelables Voltaia. Dans le secteur des télécommunications, l'opérateur norvégien Telenor a aussi annoncé, en mars 2022, que la situation au Myanmar rendait impossible la poursuite de ses opérations. Dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, plusieurs entreprises, notamment Tchibo, Primark et Marks & Spencer, ont annoncé qu'elles ne s'approvisionneraient plus au Myanmar au vu du manque flagrant de cadre en matière de droits humains, nécessaire à la garantie d'une conduite responsable des affaires.

Des groupes financiers ont pris des mesures éthiques et responsables, au vu de la situation birmane

Comme le montre notre étude, BNP Paribas, tout en développant d'autres investissements problématiques, a - comme le fonds souverain norvégien Norges Bank Investment Management - désinvesti de Bharat Electronics Limited (BEL) qui vend des armes à la junte birmane. La banque ASN Bank a désinvesti de KDDI en raison de préoccupations concernant les droits humains dans leurs opérations en cours au Myanmar. Ces cas constituent des exemples pour les institutions financières qui détiennent encore des parts dans des entreprises liées à la junte militaire.

II. Notre méthodologie

Notre recherche s'est focalisée sur les entreprises françaises du secteur financier et leurs participations dans des sociétés en lien avec les militaires birmans. Les entreprises dont elles sont actionnaires appartiennent à deux catégories :

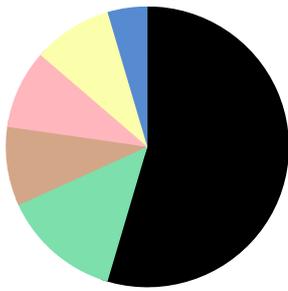
- **Catégorie 1 : Entreprises dont la relation directe et ancienne avec l'armée birmane ou avec des entreprises contrôlées par l'armée date d'avant le coup d'Etat.** Cela inclut le fabricant d'armes Bharat Electronics Ltd (BEL) et AviChina Industry & Technology Company, le fabricant de camions militaires Sinotruk Hong Kong Ltd et le conglomérat de l'énergie et de l'acier POSCO. Cette catégorie comprend également l'opérateur portuaire Adani Ports and Special Economic Zone,¹ l'entreprise de construction mondiale Daiwa House Industry Co. Ltd, les chaînes internationales hôtelières Hilton Worldwide Holdings Inc et Shangri-La Asia Ltd, et la société immobilière Tokyo Tatemono Co Ltd.
- **Catégorie 2 : Entreprises dont la relation commerciale directe avec des entreprises birmanes publiques sous contrôle militaire date du coup d'Etat du 1er février 2021.**² Celles-ci incluent Chevron Corporation,³ GAIL (India) Ltd, Oil and Natural Gas Corporation, KDDI Corp, Sumitomo Corp, PTT Exploration and Production PCL (PTTEP), Baker Hughes, China Oilfield Services Limited, Diamond Offshore Drilling, Halliburton, PTT Public Company Limited (PTT), Schlumberger (SLB) et Weatherford International. La plupart de ces entreprises sont en partenariat commercial avec la société Myanma Oil and Gas Enterprise (MOGE), contrôlée par la junte.

1. Adani Ports s'est retiré de manière irresponsable du Myanmar en mai 2023, en vendant ses activités à Solar Energy Limited, et a refusé de divulguer ses bénéficiaires effectifs.

2. Nous avons choisi de ne pas inclure ENEOS dans notre recherche de 2023 en raison de l'annonce de leur retrait du Myanmar. Néanmoins les modalités de ce retrait et le respect de leurs obligations restent un sujet de préoccupation. ENI a également été retirée de cette recherche car ils ne sont plus en activité et ils n'ont jamais été en production.

3. Chevron a vendu sa participation de 41,4% dans le projet Yadana à MTI Energy. Toutefois se pose toujours la question préoccupante des modalités de cette cession et de respect par Chevron de ses obligations dans ce cadre. .

22 Entreprises ciblées



Énergie fossile
• 12



Armement et
équipement militaire
• 3



Immobilier/BTP
• 2



Télécommunication
• 2



Hôtellerie
• 2



Portuaire/logistique
• 1

Les entreprises de ces deux catégories étaient toujours présentes en Birmanie en mars 2023 lorsque nous avons effectué notre recherche. Leurs liens avec l'armée birmane ont fait l'objet de plusieurs études, enquêtes et rapports, notamment de la Mission d'établissement des faits de l'Onu sur le Myanmar (UNFFM) et d'organisations fiables d'enquêtes sur les droits humains telles que Justice For Myanmar.

Nos organisations ont eu accès aux informations sur l'actionnariat des institutions financières – parmi lesquelles des banques commerciales françaises opérant à l'international – détentrices en mars 2023 de participations dans les entreprises identifiées. **Les données ont été extraites par Profundo⁴, une organisation de recherche indépendante basée aux Pays-Bas. Il est important de souligner que les chiffres publiés ne reflètent pas la variation de la valeur des actions.**

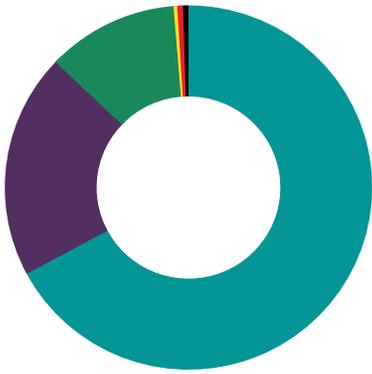
Huit autres entreprises ont été ajoutées à celles déjà examinées en 2021 par BankTrack et Justice For Myanmar (AviChina Industry & Technology Company, Baker Hughes, China Oilfield Services Limited, Diamond Offshore Drilling, Halliburton, PTT, Schlumberger, Weatherford International). Entrant dans les deux catégories précitées, elles sont incluses dans la liste détaillée ci-dessus.

Notre recherche s'est focalisée sur les investissements post-coup d'Etat de cinq banques commerciales françaises - Crédit Agricole, Groupe BPCE, BNP Paribas, Banque Postale, Société Générale - ainsi que du Fonds de Réserve pour les Retraites, une agence publique financée par l'Etat dont la mission consiste à investir et optimiser le rendement des fonds qui lui sont confiés par les pouvoirs publics pour financer le système de retraite. Du fait de ses investissements, ce type d'acteurs financiers a un effet de levier substantiel sur les entreprises ciblées dans cette recherche et joue donc un rôle essentiel pour garantir le respect des droits humains par ces entreprises.

Les clients de ces institutions devraient pouvoir avoir confiance en leurs prestataires de services financiers. A une époque où les droits humains s'érodent à l'échelle mondiale, investir de façon responsable est crucial pour établir cette confiance⁵

4. Ces données ont été fournies par Profundo à la demande d'Info Birmanie. Profundo est un organisme de recherche indépendant basé aux Pays-Bas, qui analyse, entre autres, les circuits internationaux de produits de base et le secteur financier, en s'appuyant sur un large éventail de techniques allant de la recherche documentaire et la modélisation financière aux entretiens avec experts et parties prenantes en passant par des recherches sur le terrain. Profundo a analysé les données - à mars 2023 - d'actionnaires de toutes les entreprises identifiées comme étant liées aux militaires.

5. Comme l'Organisation de Coopération économique et de développement (OCDE) le souligne dans son guide faisant autorité sur la manière dont les investisseurs peuvent respecter les droits humains dans leurs activités d'investissement : " Les investisseurs, même ceux qui détiennent des participations minoritaires, peuvent être directement liés aux impacts négatifs causés par les entreprises bénéficiaires, en raison de leur détention ou de leur gestion d'actions de l'entreprise causant ou contribuant à certains impacts sociaux ou environnementaux ».



Participations des institutions financières françaises dans les entreprises en liens avec le cartel militaire birman

Crédit Agricole	4 092,80	La Banque Postale	19,90
Groupe BPCE	1 216,3	Société Générale	30,70
<small>Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Coopératif, Oney...</small>		Fonds de Réserve pour les Retraites	29,10
BNP Paribas	706,60		

in million \$USD

III. Nos constatations

Les données indiquent que le **Crédit Agricole, le Groupe BPCE, la BNP Paribas, La Banque Postale, la Société Générale, ainsi que le Fonds de Réserve pour les Retraites**, ont tous des participations dans des entreprises liées à la junte militaire birmane.⁶ Les banques commerciales détiennent généralement des participations par l'intermédiaire de fonds subsidiaires et de gestionnaires d'actifs.

En Mars 2023, leurs participations sont évaluées à un total de plus de 6 milliards de dollars, dont plus de 75% directement liées aux énergies fossiles.

Répartition des données par institution financière

À la suite des révélations de 2021 sur leurs investissements liés aux militaires birmans, ces groupes ont été alertés publiquement sur le fait que les entreprises identifiées soutenaient directement ou indirectement la junte militaire.⁷ Malgré cela, certaines de ces institutions ont poursuivi leurs investissements, quand d'autres les ont même augmenté, dans des entreprises liées à l'armée birmane.

Crédit Agricole *"Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la Société"*

En mars 2023, le **Crédit Agricole est de loin**, parmi les investisseurs institutionnels français visés par cette recherche, **le plus gros investisseur dans des entreprises en lien avec l'armée birmane, avec des participations représentant au total 4 milliards de dollars. Cela représente plus de 60% du montant total investi dans des entreprises liées à l'armée par les six investisseurs ciblés par cette recherche. Les investissements du Crédit Agricole dans des entreprises des catégories 1 et 2 ont également augmenté de manière significative depuis 2021.**

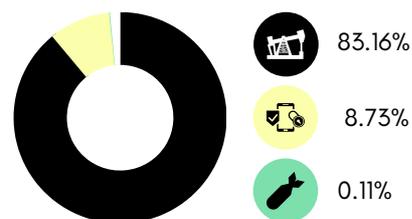
En mars 2023, les participations du Crédit Agricole dans huit autres entreprises (AviChina Industry & Technology Company, Baker Hughes, China Oilfield Services Limited, Diamond Offshore Drilling, Halliburton, PTT, Schlumberger, Weatherford International) identifiées dans le cadre de la recherche élargie de 2023 ont atteint 1,6 milliards de dollars USD.

6. La liste des entreprises liées à la junte militaire birmane n'est pas exhaustive et il est probable que les six institutions françaises sur lesquelles se concentre cette recherche détiennent des parts dans d'autres entreprises en lien avec la junte.

7. Plus spécifiquement, les cinq banques commerciales mentionnées ici - Crédit Agricole, Banque Postale, Groupe BCPE, Société Générale et BNP Paribas - avaient déjà été alertées en 2021 sur le fait qu'elles investissaient dans des entreprises qui avaient des relations directes ou anciennes avec l'armée, ou avec des entreprises contrôlées par l'armée avant le coup d'Etat, ou encore avec des entreprises en relation commerciale directe avec des entreprises publiques sous le contrôle de la junte depuis le coup d'Etat.

Les données disponibles confirment aussi que le Crédit Agricole a investi plus de 4 millions de dollars USD dans le secteur de l'armement et de l'équipement militaire, notamment dans des entreprises qui ont fourni à l'armée birmane des armes conventionnelles et du matériel militaire après février 2021 : **Bharat Electronics Ltd** et **AviChina Industry & Technology**. En janvier 2023, ces deux entreprises ont été exclues par le fonds souverain norvégien de son portefeuille d'actions en raison du risque inacceptable que ces entreprises vendent des armes au Myanmar.

Crédit Agricole +4 092 million USD



En juillet 2021, Nordea Bank a également placé Bharat Electronics Ltd sur sa liste d'exclusion en raison de ses exportations d'armes vers le Myanmar. Les investissements du Crédit Agricole dans des entreprises liées à la junte ont lieu malgré son engagement affirmé à "agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société" et malgré le fait que la banque ait placé les problèmes environnementaux, sociaux et sociétaux au cœur de son projet stratégique de groupe en 2022.

Groupe BPCE

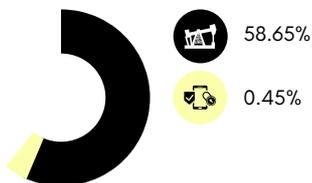
Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Coopératif, Oney...

"Parce que notre activité, notre taille, notre influence et nos valeurs de coopération s'accompagnent de responsabilité et nous procurent les moyens d'agir"

Groupe BPCE

Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Coopératif, Oney...

+1 216 million USD



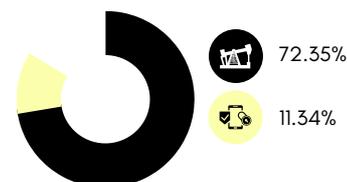
Le Groupe BPCE⁸, le deuxième plus grand groupe bancaire français, exerce une gamme complète d'activités bancaires, notamment par le biais de la gestion d'actifs et d'investissements dans des sociétés associées au cartel militaire birman. L'analyse comparative des données d'actionnaires de 2021 et 2023 **confirme qu'en dépit d'une mise en garde en 2021 relative à ses investissements dans des entreprises liées à l'armée, la banque n'a pas cédé ses participations dans celles-ci. Le Groupe BPCE a par ailleurs augmenté une partie de son investissement :**

BPCE a investi 282 millions de dollars US dans les huit nouvelles entreprises ajoutées dans la recherche en 2023. Les investissements totaux de BPCE représentent 1,2 milliard USD, dont plus de 58 % directement liés aux énergies fossiles.

BNP Paribas "Nous nous engageons pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain"

BNP Paribas, "pionnière de l'investissement responsable depuis 2006" selon ses propres termes, s'est désengagée du **fabricant d'armes indien Bharat Electronics Limited (BEL) - mais a augmenté ses investissements** dans les entreprises tant de catégorie 1 que de catégorie 2 depuis le rapport publié en 2021. Ses investissements ont notamment augmenté dans certaines entreprises comme Hilton Worldwide Holdings Inc, Tokyo Tatemono Co Ltd ou Chevron Corp. Ses cessions d'actifs n'ont concerné que Bharat Electronics Ltd (BEL) et Sumitomo Corp. NP Paribas détient également des actions d'une valeur de

BNP Paribas +706 million USD

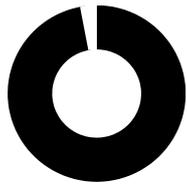


8. Le Groupe BPCE opère dans le secteur de la banque de détail et des assurances en France à travers ses deux réseaux principaux : Banque Populaire et Caisse d'Épargne, ainsi que la banque palatine, Oney et le Crédit Coopératif. Il mène aussi ses activités à l'échelle mondiale grâce aux services de gestions d'actifs et de patrimoine fournis par les gestionnaires d'actifs de Natixis et l'expertise de Natixis Corporate & Investment Banking

248,60 millions USD dans des entreprises supplémentaires identifiées depuis 2021 comme étant liées à l'armée birmane. Sur un total de 706 millions USD d'investissements en 2023, plus de 72 % concerne le secteur des énergies fossiles.

Société Générale "Au-delà des mots, nous nous engageons concrètement sur les problèmes sociaux, environnementaux, et économiques"

Société Générale
+30 million USD



 97.07%

En tant qu'un des principaux groupes de services financiers en Europe, la Société Générale, **souligne publiquement son rôle de premier plan dans la construction de modèles de développement plus verts et plus inclusifs** favorisant l'émergence de nouveaux relais de croissance durable. Elle affirme que la responsabilité sociale est au cœur de sa vocation sociale. **Les données de mars 2023 confirment que la Société Générale a réduit le montant de ses investissements de manière**

significative depuis 2021, avec un reliquat de participations dans Hilton Worldwide Holdings Inc. et Chevron Corp., de respectivement 0,9 millions USD et 0,2 millions USD en 2023. **Toutefois, ses investissements dans les huit nouvelles entreprises identifiées depuis 2021 comme ayant un lien avec l'armée s'élèvent à 29.6 millions USD. L'investissement total de la Société Générale dans des entreprises liées à l'armée birmane représente donc 30,7 millions USD.**

La Banque Postale "Aujourd'hui, La Banque Postale partage les rêves et les exigences de sa génération"

En dépit du fait que la **Banque Postale** réaffirme son engagement à assurer une "transition juste" en inscrivant des objectifs sociaux et environnementaux au cœur de sa gouvernance, **la banque détient toujours des investissements pour un total de 20 millions USD dans des entreprises liées à l'armée, dont 12,7 millions USD dans des entreprises qui avaient déjà été signalées en 2021 comme étant liées à la junte militaire. Plus de 68 % des investissements de la Banque Postale sont dans le secteur des énergies fossiles.**

La Banque Postale
+19 million USD



 68.34%
 19.6%

Fonds de Réserve pour les Retraites - FRR "Incarner une gestion responsable"

Fonds de Réserve
pour les Retraites
+29 million USD



 59.45%
 21.31%

La politique d'investissement du Fonds de Réserve pour les Retraites met en exergue le rôle du fonds qui est d'optimiser le plus prudemment possible le rendement des investissements qu'il réalise en vue de favoriser un développement économique, social et environnemental équilibré. Néanmoins, selon les données de 2023⁹, le fonds a investi **29 millions USD dans des entreprises associées au cartel militaire birman**, dont 25,5 millions USD dans des entreprises déjà signalées dans le rapport de BankTrack et Justice For Myanmar publié en 2021. Plus de 59 % des investissements du Fonds de Pension pour les Retraites sont directement liés au secteur des énergies fossiles.

9. Le Fonds de Réserve pour les Retraites n'était pas inclus dans la recherche de 2021.

Etudes de cas : des investissements irresponsables

La majorité des investissements se fait dans l'industrie des énergies fossiles au Myanmar



L'écrasante majorité des investissements dans des entreprises liées à l'armée birmane identifiées par nos recherches concernent le financement des énergies fossiles. Au Myanmar, le secteur pétrolier et gazier est contrôlé par la junte par l'intermédiaire de la Myanmar Oil and Gas Enterprise (MOGE), une entreprise publique sous le contrôle de la junte placée sous sanctions de l'Union Européenne (UE). La MOGE est responsable de la plus grande source de revenus de la junte, finançant ses attaques violentes croissantes contre le peuple birman qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité. La plupart des entreprises répertoriées dans la catégorie 2 ont des liens commerciaux directs ou indirects avec la MOGE, soit par le biais de partenariats pour extraire et exporter du gaz fossile, soit pour fournir des services aux opérations pétrolières et gazières dont la MOGE fait partie. Depuis le coup d'État militaire, les sociétés mondiales de combustibles fossiles, dont POSCO et PTT, ont continué à extraire du gaz et, dans certains cas, à développer des projets off-shore avec le soutien de sociétés multinationales de services pétroliers. En faisant des affaires dans le secteur pétrolier et gazier au Myanmar, ces entreprises sont complices du fait que des devises continuent d'affluer vers la junte militaire meurtrière.

Les données de notre étude s'inscrivent dans un contexte plus large : BankTrack et ses partenaires soulignent que les banques de six pays dominent le financement des combustibles fossiles et que la France est l'un d'entre eux. BankTrack souligne que *"malgré leur langage net zéro, les politiques des banques pourraient faire plus pour s'aligner sur les engagements climatiques mondiaux", car "pour maintenir le monde à moins de 1,5°C de réchauffement et pour éviter les dommages les plus dévastateurs du chaos climatique, l'expansion des combustibles fossiles doit cesser immédiatement. Chaque dollar investi par les banques dans de nouveaux projets de combustibles fossiles et les entreprises qui les soutiennent est incompatible avec la stabilité climatique et viole leurs propres engagements climatiques. Le financement continu d'un cycle d'expansion et de récession de l'économie des combustibles fossiles enfermera le monde dans l'insécurité énergétique et provoquera des dommages impensables pour les générations à venir"*.

La déclaration du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, dans le rapport 2022 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) doit être soulignée : *"Les combustibles fossiles sont une impasse - pour notre planète, pour l'humanité et, oui, pour l'économie"*. Se référant au rapport du GIEC, la Ministre chargée de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a récemment appelé les compagnies pétrolières et gazières *"à se réinventer, à sortir des énergies fossiles car elles n'ont pas d'avenir"*.

Des entreprises de télécommunications soutenant la surveillance de la junte



La société japonaise de télécommunications KDDI et son partenaire Sumitomo Corporation - dont le Crédit Agricole, le Groupe BPCE, la BNP Paribas, la Banque Postale et le Fonds de Réserve pour les Retraites détiennent des parts - continuent de faire affaire avec la junte militaire à travers leurs opérations conjointes avec le Myanmar Posts et Télécommunication (MPT).

MPT est un véritable pilier dans la mise en place d'une « dictature numérique » par la junte visant à accroître son contrôle sur le peuple birman par la surveillance électronique et les coupures d'Internet. MPT soutient la junte avec des capacités de suivi des appels et de localisation des utilisateurs, soutenues par des logiciels espions achetés à Israël à la suite du génocide contre les Rohingya, même si aucun cadre juridique n'était en place à l'époque pour empêcher l'utilisation abusive de la technologie d'interception. Le fait que KDDI et Sumitomo Corporation aient continué à exploiter conjointement MPT révèle de graves manquements à leurs obligations en vertu des Principes directeurs des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE.

En septembre 2021, KDDI et Sumitomo Corporation ont exprimé leur "**profonde inquiétude**" concernant les logiciels espions au Myanmar. Ils ont déclaré qu'ils "*ne sont pas soumis aux instructions directes de l'autorité de régulation concernant l'interception basée sur les lois sur les télécommunications du Myanmar. Les entreprises ne sont pas non plus en mesure de prendre connaissance des instructions émises par l'autorité ou de tout autre détail au sujet d'autres faits.*" Dans leur déclaration, les entreprises ont omis d'évoquer les mesures qu'elles prendraient pour mettre fin à leur lien direct avec les graves violations des droits humains commises par la junte, conformément à leur responsabilité internationale en matière de droits humains. En février 2021, la banque ASN basée aux Pays-Bas s'est désengagée de KDDI en raison de problèmes de droits humains dans ses opérations au Myanmar, tandis que le fonds de pension danois P + a placé KDDI sous observation.

Des constructeurs de camions fournissent des véhicules pour déplacer les troupes de la junte

Le Crédit Agricole a également investi dans Sinotruk, une société qui fournit des camions militaires à la junte depuis février 2021. Des flottes de véhicules Sinotruk ont été déployées dans la répression violente actuelle et la répression meurtrière menée par la junte contre les manifestations anti-coup d'État, la société civile et les journalistes indépendants. De nombreuses preuves en images et en vidéos du déploiement de véhicules Sinotruk - modèle de camion HOWO - utilisés pendant la répression ont été publiées sur les réseaux sociaux, dans les médias birmans et dans un article de Süddeutsche le 28 mars 2021. Elles montrent des soldats armés transportés sur les lieux des manifestations en véhicules Sinotruk, des soldats qui tirent sur des manifestants avec des lance-pierres et des carabines à air comprimé depuis ces véhicules, et des manifestants qui sont arrêtés arbitrairement et emmenés dans ces véhicules.

L'investissement dans des entreprises fabriquant des biens à double usage - qui comprennent des biens, des logiciels et des technologies pouvant être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires - devrait faire l'objet d'une vigilance particulière de la part des institutions financières, en particulier lorsqu'elles sont en relation d'affaires avec des régimes dictatoriaux. L'investissement du Crédit Agricole dans Sinotruk montre que la vigilance n'a pas été suffisamment appliquée, suggérant de graves manquements au devoir de diligence en matière de droits humains.

Des fabricants d'armes indiens soutiennent l'armée birmane



Quatre entreprises indiennes liées aux militaires birmans sont identifiées par notre recherche, dont Bharat Electronics Limited (BEL), une entreprise publique qui a vendu du matériel militaire à la junte depuis le coup d'État

L'Inde est un important fournisseur d'armes et de revenus pour l'armée du Myanmar, et BEL s'inscrit dans les tentatives de rapprochement de l'Inde avec la junte. Un récent rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies explique : « Depuis le coup d'État, des entités en Inde, y compris des entités publiques, ont expédié au moins 51 millions de dollars d'armes, de matières premières et de fournitures à l'armée birmane et à des marchands d'armes birmans connus. Au total, 22 fournisseurs basés en Inde ont expédié des armes, des fournitures à double usage, des équipements de fabrication et des matières premières à l'armée du Myanmar.

En mai 2023, Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains au Myanmar avait déjà souligné "qu'en juillet 2021, la société d'État indienne Bharat Electronics Limited a exporté une station d'armes télécommandées (RCWS) / station d'armes de défense aérienne vers le Myanmar selon les données d'exportation"¹⁰ Le dernier rapport du Rapporteur Spécial ajoute que "des recherches supplémentaires ont révélé que les expéditions se sont poursuivies de l'Inde vers le Myanmar, y compris le transfert par la société d'État Bharat Electronics de la station d'armes télécommandées (RCWS) / station d'armes de défense aérienne jusqu'en septembre 2022. Des recherches supplémentaires ont également identifié 28 millions de dollars US d'expéditions directes à l'armée du Myanmar liées à un système de surveillance radar côtier et 5,2 millions US d'équipements non spécifiés envoyés par Bharat Electronics à la fin de 2021. Le Rapporteur spécial a également reçu des informations indiquant que l'entreprise publique Bharat Dynamics, l'un des fabricants indiens de munitions et de systèmes de missiles, a reçu de l'armée du Myanmar plus de 7 millions de dollars américains pour le paiement d'équipements non spécifiés depuis le coup d'État. Compte tenu de la nature des produits de Bharat Dynamics, le Rapporteur spécial est préoccupé par l'impact potentiel de ces expéditions sur les populations civiles. "

Il est frappant de constater qu'alors que BNP Paribas et la Banque Postale ont cédé leurs parts de BEL depuis 2021, le Crédit Agricole a commencé à investir dans BEL, alors même que les liens de cette entreprise avec l'armée birmane ont été rendus publics et lui ont été communiqués.

Tandis que la relation bilatérale franco-indienne inclut le secteur de la défense, [Info Birmanie](#), [Sherpa](#), [Justice For Myanmar](#) et [Reporters sans frontières](#) ont publiquement mis en cause les partenariats du groupe de défense français Thalès avec BEL, notant notamment que les deux sociétés ont créé une joint-venture nommée BEL Thales Systems Limited (BTSL) en 2014.

10. Rapporteur spécial de l'Onu sur la situation des droits humains au Myanmar, Mai 2023 : « Le commerce de la mort à un milliard de dollars : les réseaux internationaux d'armes qui permettent des violations des droits de l'homme au Myanmar », § 94 page 29 : [crp-sr-myanmar-2023-05-17.pdf](#) ([ohchr.org](#)).

IV. Les investisseurs institutionnels français ont échoué à respecter les droits humains et à prévenir les violations au Myanmar

Les revenus que la junte tire des transactions commerciales nationales et étrangères, y compris des activités des bénéficiaires actuels des investissements des institutions financières françaises, lui permettent de continuer à commettre des violations flagrantes des droits humains en toute impunité. En tant qu'actionnaires des sociétés en cause, les institutions financières investissent indirectement dans les atrocités commises par l'armée du Myanmar et les rendent possibles en fournissant à cette dernière les moyens économiques nécessaires à l'achat d'armes et de carburant d'aviation et, dans certains cas, l'accès aux armes et aux équipements que la junte utilise dans sa campagne de terreur.

Au-delà de la fourniture indirecte de revenus à la junte, les investissements des banques commerciales françaises et du Fonds de pension français ne sont pas en adéquation avec les standards internationaux qui exigent que les entreprises, y compris les investisseurs institutionnels, respectent les droits humains, et identifient et traitent les risques de violations des droits humains liées à leurs activités et leurs relations commerciales. Notre analyse ci-dessous conclut qu'on peut largement douter que ces groupes aient agi conformément à leurs obligations légales en vertu du droit français.

Ces investissements au vu de la loi française de 2017 sur le devoir de vigilance

La loi sur le devoir de vigilance de 2017 s'applique à toute entreprise ayant son siège social en France qui, au terme de deux exercices sociaux consécutifs, emploie à elle seule et dans ses filiales directes ou indirectes au moins 5 000 salariés, dont le siège social est également situé en France, ainsi qu'à toute société ayant son siège social en France et employant au moins 10 000 salariés elle-même ou dans ses filiales directes ou indirectes, quel que soit le lieu de leur siège social.

Elle impose aux entreprises l'obligation positive d'identifier les risques de violation des droits humains et des libertés fondamentales, de concevoir des mesures appropriées pour réduire ces risques et de répondre aux dommages causés. Il est important de noter que la loi oblige les entreprises à identifier les risques relatifs non seulement à leurs propres activités, mais également à celles des entreprises qu'elles contrôlent directement ou indirectement, de leurs sous-traitants et des fournisseurs avec lesquels une relation commerciale est établie. La loi prescrit aux entreprises qui relèvent de son champ d'application d'établir et de mettre en œuvre des plans de vigilance annuels accessibles au public et dont elles peuvent être tenues responsables devant les tribunaux.

En termes de structure juridique, les grandes banques privées françaises sont des sociétés anonymes, et, avec plus de 5 000 salariés, sont soumises à la loi sur le devoir de vigilance. En matière d'atteintes graves aux droits humains et à l'environnement, les activités des banques qui présentent le plus de risques sont leurs activités de banque de financement, d'investissement et de gestion d'actifs.

Sur les cinq banques couvertes par notre recherche, quatre avaient, en 2023, adopté les plans de vigilance requis par la loi : le Crédit Agricole, le Groupe BPCE, BNP Paribas, la Société Générale. À la lumière des plans publiés, on ne peut que se demander si une diligence raisonnable s'est réellement exercée dans le cadre des investissements dans des entreprises liées à la junte militaire du Myanmar.

Si les banques ont exercé une diligence raisonnable, il n'est pas manifeste que celle-ci ait été constamment réévaluée et mise à jour pour refléter l'évolution de la situation au Myanmar après le coup d'État militaire du 1er février 2021 et les atrocités généralisées et systématiques qui ont suivi. Nous ne savons pas non plus quelles mesures, le cas échéant, les banques et le fonds de pension ont élaboré et mis en œuvre afin de réduire les risques de violations. Placer les bénéficiaires de leurs investissements face à leurs responsabilités en termes de complicité dans les violations des droits humains - y compris l'emprisonnement à grande échelle de journalistes et d'autres mesures visant à restreindre la liberté des médias - devrait faire partie des mesures à prendre.

La négociation de la directive européenne sur le devoir de vigilance (CSDDD)¹¹ : un plaidoyer discutable de la délégation française pour exclure le secteur bancaire

En vertu de cette future directive européenne, les entreprises seraient légalement tenues de faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement dans le cadre de leurs chaînes de valeur. La France a été signalée comme ayant fait pression sur la Commission européenne et des États membres de l'UE pour que le champ d'application de la directive soit restreint, ne concernant que les chaînes d'approvisionnement - l'achat de produits - et excluant un champ d'application plus large de la chaîne de valeur qui tiendrait également compte de la manière dont les produits et services des entreprises finissent par être utilisés. Pour les banques et les fonds de pension couverts par ce document, cela signifierait que leur diligence raisonnable porterait sur des questions telles que les droits de leurs employés et la manière dont les gobelets en carton dans lesquels ils boivent ont été achetés, plutôt que de considérer les risques relatifs à leurs investissements susceptibles de contribuer à d'éventuels crimes de guerre et crimes contre l'Humanité au Myanmar.

Le 1er juin 2023, le Parlement européen s'est prononcé sur cette directive et a inclus le secteur financier, en retenant le critère de la chaîne de valeur pour déterminer le champ d'application de la directive. Pourtant, rien ne garantit que la directive qui devrait être adoptée l'année prochaine inclura in fine le secteur financier. "Les députés européens auront beaucoup de travail pour le maintenir car le Conseil de l'UE est contre son inclusion, notamment à cause des pressions de la France", prévient Olivier Guérin, chargé de plaidoyer de Reclaim Finance.

11. La directive est actuellement négociée par l'UE dans le cadre de sa "procédure législative ordinaire". Dans le cadre de cette procédure, le Parlement européen, élu au suffrage universel direct et représentant les citoyens de l'Union, et le Conseil, représentant les gouvernements des États membres, adoptent conjointement la législation, sur la base d'une proposition de la Commission européenne. La "Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au devoir de diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises et modifiant la directive (UE) 2019/1937" de la Commission européenne a été publiée en février 2022. Le Conseil a adopté une position de négociation ("approche générale") sur la directive en décembre 2022, indiquant sa position sur la directive. Le 1er mai 2023, le Parlement européen a voté sa position. Les co-législateurs (Commission européenne, Parlement européen et Conseil) devraient entamer des négociations en vue de l'adoption d'un texte commun final par l'UE.

L'application effective de la loi française sur le devoir de vigilance est également en jeu. L'exclusion du secteur financier dans la directive de l'UE peut avoir une incidence sur le champ d'application de la loi, qui ne s'accompagne pas d'orientations suffisantes de la part du gouvernement : en dépit de plusieurs demandes de la société civile et de parlementaires auprès du ministère de l'Économie et des Finances, aucune liste complète des entreprises soumises à la loi sur le devoir de vigilance de 2017 n'a à ce jour été publiée.

La directive de l'UE pourrait amener à ce que les investissements préjudiciables de ces institutions dans des entreprises ayant un mauvais bilan en matière de droits humains soit tolérés, y compris dans un cas comme le Myanmar. Les banques pourraient ne pas être tenues responsables des violations des droits humains qui se produisent dans le cadre d'activités commerciales financées par leurs investissements.

Cela permettrait à l'armée birmane de continuer à tirer des revenus des transactions commerciales étrangères permises par les investissements des institutions financières françaises.

Investissements : Le Fonds de Réserve pour les Retraites doit montrer l'exemple

Le Fonds de Réserve pour les Retraites est un organisme public financé par l'État. Fonctionnant comme un régime de retraite public, il s'agit d'un établissement public administratif géré par le gouvernement français. En tant qu'investisseur de long terme, le Fonds est censé encourager le « développement de la finance durable ».

Compte tenu des attentes croissantes relatives à la responsabilité des investisseurs en matière de respect des droits humains, les fonds de pension ont un rôle crucial à jouer au vu de la taille même des actifs qu'ils contrôlent et de l'attention croissante dont ils font l'objet de la part tant du public que du gouvernement.

En novembre 2016, l'Union européenne a adopté une loi obligeant les fonds de pension à tenir compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance lorsqu'ils investissent. Le Fonds de Réserve pour les Retraites a la responsabilité de respecter les droits humains liés à ses activités d'investissement. En outre, les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales précisent que leur champ d'application s'étend aux entreprises multinationales privées, publiques et mixtes et aux entreprises de tous les secteurs de l'économie. En tant qu'entreprise publique, le Fonds de Réserve pour les Retraites doit montrer l'exemple en matière d'entreprises et de droits humains et doit prendre des mesures urgentes pour remédier aux impacts négatifs sur les droits humains de ses bénéficiaires.

Ces investissements à la lumière des standards internationaux en matière de conduite responsable des entreprises

Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales s'appliquent également aux institutions identifiées dans cette recherche.

Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme fournissent les règles pratiques selon lesquelles les entreprises savent et établissent qu'elles respectent les droits humains grâce au processus proactif de diligence raisonnable. Ces règles s'appliquent « *à toutes les entreprises commerciales, transnationales et autres, quels que soient leur taille, leur secteur, leur localisation, leur propriété et leur structure.* » Comme cela a été formellement clarifié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), les principes directeurs s'appliquent aux banques commerciales et autres entités du secteur financier et à toute société ou entité commerciale de tout autre secteur, potentiellement cliente ou en relation d'affaires avec une banque. De même, dans une déclaration officielle, le HCDH a confirmé que pour les entreprises du secteur financier, les principes directeurs s'appliquent à tous les types de modalités d'investissement, y compris lorsque les banques ou d'autres institutions du secteur agissent en tant qu'actionnaires. Ces standards se retrouvent également dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, auxquels la France adhère, comme le précisent les orientations officielles de l'OCDE. Plus précisément, l'OCDE a élaboré des orientations sectorielles pour une conduite responsable des entreprises dans le secteur financier, y compris pour les investisseurs institutionnels.

Les principes directeurs des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE s'appliquent également aux institutions et acteurs financiers tels que les banques commerciales, les banques de détail, les banques d'investissement, les agences de notation, les prestataires de services financiers et les investisseurs institutionnels. Dans les faits, les points de contact nationaux ont accepté plusieurs dossiers de l'OCDE concernant le rôle des institutions financières dans les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement commises par les entreprises dans lesquelles elles investissent. Ces dossiers montrent qu'il est déjà établi qu'il est attendu des institutions financières qu'elles s'attaquent aux atteintes à l'environnement dans leur chaîne d'investissement. Pour faire face aux risques d'atteintes aux droits humains associés à leurs portefeuilles d'investissement et à leurs investissements potentiels, les investisseurs institutionnels doivent, conformément à ces normes, faire levier pour influencer les entreprises bénéficiaires responsables d'atteintes aux droits humains. Connaître et tenir compte des risques d'atteintes aux droits humains nécessitent un engagement actif permanent des institutions financières auprès des entreprises dans lesquelles elles investissent. Cette implication devrait exister tout au long du cycle d'investissement : à la fois au moment du choix initial d'investir, dans la décision de poursuivre l'investissement par la suite ou dans celle d'y mettre un terme.

Face aux rapports conséquents de l'ONU documentant la crise des droits humains au Myanmar, le **Crédit Agricole, le Groupe BPCE, la BNP Paribas, La Banque Postale, la Société Générale et le Fonds de Réserve pour les Retraites devaient savoir que leurs investissements dans des entreprises, y compris du secteur de l'armement, liées à la junte birmane, interviennent alors que les militaires commettent des violations graves et répétées des droits humains et du droit humanitaire. En investissant dans ces entreprises, ces groupes soutiennent indirectement les attaques indiscriminées de la junte contre les civils.**

Levier d'action : le désinvestissement responsable

Dans certains cas, le désengagement de la relation client peut s'avérer inévitable. Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les principes directeurs de l'OCDE font référence au désengagement comme une option pour les entreprises dans le cadre de leurs efforts pour tenter de faire face aux risques préjudiciables aux droits humains et d'apporter une réponse face aux conséquences.

Les principes directeurs précisent que : *“Si l'entreprise commerciale dispose de leviers pour éviter ou atténuer les dommages, elle doit les exercer. Et si elle manque de leviers, elle peut en chercher... Il y a des situations dans lesquelles l'entreprise n'a pas du tout de levier pour empêcher ou atténuer les impacts négatifs et elle est incapable d'en trouver. Alors elle devrait envisager de mettre fin à la relation... Plus les abus sont sérieux, plus vite l'entreprise doit tenter d'apporter des changements, avant même d'envisager de mettre fin à la relation”.*

Le Guide pour une conduite responsable des entreprises 2019 négocié par l'OCDE contient également des points supplémentaires précieux quant à la manière dont une entreprise devrait aborder le désengagement. Le guide précise que *“tout plan de désengagement doit également tenir compte de l'importance de la relation commerciale qui est en jeu avec l'entreprise ou le fournisseur, des implications juridiques du maintien ou de la fin de cette relation, des changements qu'il génèrera sur le terrain, ainsi que tout élément d'information sur les conséquences socio-économiques potentiellement négatives qu'il sera susceptible de produire.”*

Dans le cas du Myanmar, les violations des droits humains sont endémiques et les risques d'investir dans des entreprises liées à la junte militaire sont bien connus, car le soutien financier à la junte lui a également permis de tenter de prendre le contrôle et de continuer à acheter des armes, du matériel militaire et du carburant d'aviation, utilisés pour commettre des atrocités. Les sociétés dans lesquelles les investisseurs institutionnels français visés par notre recherche détiennent des actions sont bien connues pour leurs liens avec la junte - ces liens ont été largement documentés. Les banques commerciales ont également été alertées de ces liens dès juillet 2021 ; nombre d'entre elles ont néanmoins décidé de maintenir ou de développer de nouveaux investissements dans ces entreprises et n'ont apparemment pas cherché à exercer un moyen de pression sur leurs actions. Si une quelconque action a été menée, il semble qu'elle n'ait eu aucun effet sur ces entreprises.

Là où les institutions financières identifiées par cette recherche décident de désinvestir, cela ne les exonère pas de leur responsabilité dès lors qu'elles ont contribué à des atteintes aux droits humains par ces investissements. Elles doivent contribuer à réparer les dommages causés. De plus, si le désengagement en lui-même a des impacts négatifs, elles ont la responsabilité d'y remédier à hauteur de leur implication.

Après plus de deux ans de violations continues des droits humains au Myanmar - indirectement et directement soutenues par ces entreprises - et au vu de l'échec constant des institutions financières à se saisir de cet enjeu, le désinvestissement pourrait être la seule action responsable qui leur reste.

V. Nos demandes

Comme le confirme cette recherche, les investisseurs financiers français devraient être considérés comme contribuant aux violations au Myanmar en raison de leurs investissements dans des entreprises directement liées à l'armée birmane.

Aux institutions financières

- Compte tenu des liens anciens entre les **entreprises de la catégorie 1** et l'armée birmane, les établissements français identifiés comme actionnaires devraient **se désengager immédiatement et de manière responsable de ces entreprises.**
- S'agissant des **entreprises de la catégorie 2** ayant une relation commerciale directe avec des entreprises publiques passées sous contrôle militaire à la suite du coup d'État, les banques et autres investisseurs devaient, depuis 2021 lorsque les liens furent révélés, **s'impliquer auprès de ces entreprises pour s'assurer qu'elles prennent immédiatement des mesures spécifiques** conformément aux standards internationaux sur les entreprises et les droits humains. Si les investisseurs institutionnels se sont engagés dans ce sens auprès des entreprises de catégorie 2, mais que celles-ci n'ont pas suspendu leurs opérations sur des projets qui financent la junte, alors ils devraient céder leurs parts dans ces entreprises. S'ils ne se sont pas encore engagés dans ce sens auprès de ces entreprises, ils devraient le faire de toute urgence et **céder leurs parts si les entreprises ne cessent pas leur soutien à la junte.**

Au gouvernement français

- **Garantir que le fond public "Fond de Réserve pour les Retraites" n'investit pas dans des entreprises liées aux militaires birmans.**
- **Encourager les entreprises et les investisseurs français en relation avec le Myanmar** à faire preuve d'une diligence raisonnable accrue en matière de droits humains et à s'assurer qu'ils ne fournissent pas de ressources financières ou d'autres formes de soutien à la junte et aux conglomérats militaires.
- **Exprimer sa préoccupation concernant les ventes d'armes à la junte du Myanmar dans le cadre de ses relations bilatérales avec l'Inde, qui incluent la défense** – car « *le transfert continu par l'Inde de matériaux utilisés dans les équipements de surveillance et l'artillerie ainsi que, probablement, de missiles – tous fabriqués par des entités publiques – va sans doute à l'encontre de ses obligations en vertu du droit international coutumier et du droit international humanitaire* » selon un rapport récent du Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits humains au Myanmar¹²

12. Rapporteur spécial de l'Onu sur la situation des droits humains au Myanmar, Mai 2023 : « Le commerce de la mort à un milliard de dollars : les réseaux internationaux d'armes qui permettent des violations des droits de l'homme au Myanmar », Rapport § 104 page 30 : [crp-sr-myanmar-2023-05-17.pdf](#) ([ohchr.org](#)).

- **Donner à la loi sur le devoir de vigilance toute sa portée pratique en France à l'égard des entreprises du secteur financier.** Ne pas le faire ne serait pas conforme à la condamnation répétée par la France du coup d'État et des atrocités qui ont suivi, alors que les revenus de la junte militaire provenant de sources nationales et étrangères - y compris françaises - sont très élevés.
- **Veiller à ce que la future directive européenne ne remette pas en cause les responsabilités des entreprises du secteur financier** en matière de diligence raisonnable sur leurs activités d'investissement.

Participations des acteurs financiers français dans les entreprises en liens avec le cartel militaire birman, en million \$USD

Entreprises / Acteurs financier français	Type d'activité	Crédit Agricole	Groupe BPCÉ (Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Coopératif, Oney...)	BNP Paribas	La Banque postale	Société Générale	Fonds de Réserve pour les Retraites	
Catégorie 1								
Lien direct et/ou relation à long terme avec l'armée								
Bharat Electronics Ltd		2,90						
Adani Ports and Special Economic Zone Ltd		2,80						
Daiwa House Industry Co Ltd		31,90	2,30	3,00	1,00		5,30	
Hilton Worldwide Holdings Inc		290,30	495,00	98,40	1,40	0,90		
Posco		14,30	1,90	0,10				
Shangri-La Asia Ltd		0,30					0,30	
Sinotruk Hong Kong LTD		0,60						
Tokyo Tatemono Co Ltd		2,40	0,10	13,90				
Sous total		345,50	499,30	115,40	2,40	0,90	5,60	
Catégorie 2								
Relation directe avec des entreprises d'Etat birmanes								
Chevron Corp		1 740,00	429,00	261,30	6,20	0,20	13,70	
GAIL (india) Ltd		3,50			0,20			
Oil and natural Gas corporation Ltd		4,50						
KDDI Corp		339,20	4,70	80,10	3,90		6,20	
PTT Exploration and Productions PCL		11,70		1,20				
Sumitomo Corp		17,90	0,80					
Sous total		2 116,80	434,50	342,60	10,30	0,20	19,90	
3. Nouvelles entreprises								
Cat 1	AviChina Industry & Technology Company		0,90					
Cat 2	Baker Hughes		464,10	23,00	70,40	2,10	5,60	2,00
	China Oilfield Services Limited		28,80					
	Diamond Offshore Drilling			0,30			0,30	
	Halliburton		182,30	99,50	64,10	2,10	0,80	
	PTT		8,30					
	Schlumberger		946,10	83,70	114,10	3,00	22,50	1,60
	Weatherford International			76,00			0,40	
Sous total		1 630,50	282,50	248,60	7,20	29,60	3,60	
Total			4 092,80	1 216,30	706,60	19,90	30,70	29,10
Pourcentage des investissements dans les énergies fossiles			83,16	58,65	72,35	68,34	97,07	59,45
Pourcentage des investissements dans les télécommunications			8,73	0,45	11,34	19,60	0,00	21,31
Pourcentage dans l'armements et les équipements militaires			0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des investissements en mars 2023			6 095,40	Armement et équipement militaire Télécommunication				Ce tableau indique le montant, en millions de dollars US arrondi au décimal supérieur, que chaque banque et ses filiales assest management, détiennent en actions dans chacune des sociétés énumérées ci-dessus. Les données ont été extraites par Profundo en mars 2023.
Pourcentage du total des investissements dans les énergies fossiles			76,93	Énergie fossile Immobilier/BTP				
Pourcentage du total des investissements dans les télécommunications			7,43	Hôtellerie Portuaire/logistique				

Pour aller plus loin

General

- BankTrack & Justice For Myanmar, "[Investing in the Military Cartel: 19 international banks invest over US\\$65 billion in companies linked to Myanmar junta and atrocities](#)", juillet 2021
- Justice For Myanmar, "[Myanmar military-controlled businesses and associates that require targeted sanctions](#)", juin 2021
- Independent International Fact-Finding Mission on Myanmar, United Nations, Human Rights Council, "[The economic interests of the Myanmar military](#)", septembre 2019
- Justice For Myanmar, [online cartel finance map](#)



Armement et équipement militaire

- **Global source** | Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits humains au Myanmar, « [Le commerce de la mort à un milliard de dollars : les réseaux internationaux d'armes qui permettent des violations des droits de l'homme au Myanmar](#) », mai 2023
- **AviChina Industry & Technology Company** | Al Jazeera, "[China, India firms dropped by Norway fund over Myanmar weapons](#)", janvier 2023
- **AviChina Industry & Technology Company** | Council on Ethics Swedish National Pension Funds, "[AviChina Industry & Technology Company, The Council on Ethics' recommendation](#)", avril 2023
- **Sinotruk Hong Kong LTD** | Progressive Voice, "[Open letter to Man SE regarding Sinotruck's business dealings wwith Myanmar's military](#)", septembre 2021
- **Bharat Electronics Ltd** | Info Birmanie, "[La société civile interpelle Thalès sur son soutien indirect à la junte birmane](#)", novembre 2021
- **Bharat Electronics Ltd** | Justice For Myanmar, "[Bharat Electronics Limited supplying technology to Myanmar since attempted military coup](#)", octobre 2021
- **Bharat Electronics Ltd** | Al Jazeera, "[China, India firms dropped by Norway fund over Myanmar weapons](#)", janvier 2023



Énergie fossile

- **Global source** | Justice For Myanmar "[The international oilfield services companies supporting the Myanmar junta oil and gas industry](#)", February 2023
- **Global source** | Justice for Myanmar "[How oil and gas majors bankroll the Myanmar military regime](#)", February 2023
- **Global source** | Amnesty International "[Myanmar: Investigation reveals aviation fuel supply chain linked to war crimes](#)", November 2022
- **Chevron** | Earth Rights "[Chevron again chooses irresponsible divestment over human rights](#)", February 2023
- **Posco** | Off Shore Technology, "[Oil & gas field profile: Shwe Complex Conventional Gas Field, Myanmar](#)", April 2023
- **Posco** | Bloomberg "[Myanmar Energy Ties Are Flying Under the ESG Radar](#)", December 2022
- **Posco** | Justice For Myanmar, "[POSCO's global reach financing the Myanmar military coup and atrocities exposed in Cartel Finance Map](#)", March 2021
- **GAIL (india) Ltd** | Reuters "[Norway sovereign wealth fund excludes Korea Gas, India's GAIL over Myanmar link](#)", April 2023



Télécommunication

- Business & Human Rights research centre "[Myanmar: UN expert says Japanese companies failed to conduct thorough HRDD prior to entering Myanmar market and calls for creative solutions for responsible exit](#)", avril 2023
- Justice for Myanmar, "[Israeli surveillance firm cognyte's business in Myanmar exposed](#)", janvier 2023



Immobilier / BTP

- **Tokyo Tatemono Co Ltd** | Human Rights Watch, "[Japan: Stop Real Estate Project in Myanmar](#)", juillet 2021
- **Tokyo Tatemono Co Ltd** | Justice for Myanmar, "[Letter sent to 101 Investors to Urge Engagement with Tokyo Tatemono and Daiwa House Industry Regarding the Y Complex Project in Myanmar](#)", mai 2021
- **Daiwa House Industry Co Ltd** | Progressive Voice, "[Japan and junta make dangerous bedfellows](#)", juillet 2022
- **Daiwa House Industry Co Ltd** | Justice For Myanmar, "[Japan railway projects risk aiding and abetting Myanmar junta atrocities](#)", mai 2023



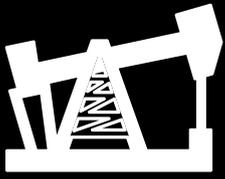
Hôtellerie

- **Hilton Worldwide Holdings Inc** | Justice For Myanmar, "[Hilton Hotels Corp and PTT Oil and Retail \(PTTOR\) in business with Myanmar military cartel](#)", mars 2021
- **Shangri-La Asia Ltd** | Justice For Myanmar "[Shangri-La financing crimes against humanity](#)", avril 2021



Portuaire / Logistique

- **Adani Ports and Special Economic Zone Ltd** | Justice For Myanmar, "[Adani group's deepening complicity with the Myanmar junta](#)", mai 2023



#Que finance votre banque ?

Investir dans le cartel militaire birman

Participations

Auteurs

Info Birmanie | BankTrack | Justice For Myanmar

Avec le soutien de

ALTSEAN Burma | FIDH | Reporters Sans Frontière

Utilisation et droit d'auteur

Ce rapport est dans le domaine public et peut être cité librement ou utilisé d'une autre manière, à condition que la source soit mentionnée.

Pour citer ce rapport

Info Birmanie, BankTrack, Justice For Myanmar, "**Investir dans le cartel militaire birman: que finance votre banque ?**", Juillet 2023

Contacts

Info Birmanie : coordination@info-birmanie.org | +33 7 62 80 61 33 (signal)

BankTrack : henriek@banktrack.org

Justice For Myanmar : partners@justiceformyanmar.org

Et vous?

#Que finance votre banque ?